

Les **mesures opérationnelles** du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 du PETR Garonne Quercy Gascogne, répondent :

- aux **axes stratégiques de développement du PETR**, définis dans le cadre de son Projet de Territoire 2021-2027 ;
- **aux ambitions fixées par la Région Occitanie dans son Pacte Vert.**
- **et sont illustrées par des exemples d'opérations envisagées sur la période 2022-2028 :** projets et intentions issus du recensement PETR des projets de ses collectivités au cours de l'année 2022, complété par les projets du Conseil Départemental et les projets d'acteurs privés inscrits dans les contrats du PETR (Territoire d'Industrie/LEADER).

Les exemples de projets listés dans cette annexe **n'engagent pas les financeurs** ; ils sont **fournis à titre indicatif** et devront être **validés par le Comité de pilotage du CTO**. De plus des évolutions de dispositifs à la Région sont en cours. Aussi, les projets seront retenus au regard de ces nouveaux dispositifs.

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche mesure n'engage pas les partenaires du CTO du PETR Garonne Quercy Gascogne sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
- *Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;*
- *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

Objectif stratégique n°4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique

Mesure opérationnelle n°4-2 : Accompagner les actions de réduction de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables (EnR)

Contexte général :

En France, l'immobilier, premier consommateur d'énergie avec **43% de la consommation totale** en 2019, génère 23% des gaz à effet de serre (GES) français.

En Occitanie, ce segment représente **54% de la consommation totale** et émet 6,1 Mt CO₂éq. Malgré l'amélioration globale de la performance énergétique du parc de logements, résultant de la disparition de logements anciens énergivores, de la construction de bâtiments neufs performants et des premiers effets de la rénovation énergétique du parc, **des efforts sont encore à mener.**

Dans le Tarn-et-Garonne, le schéma de stratégie de développement des EnR (DDT/SDE 82 – décembre 2020) confirme que le potentiel de réduction majoritaire des consommations énergétiques concerne le **secteur du bâtiment résidentiel** et le **transport des personnes et conversion des flottes** (cf. fiche mesure 4-3).

Le parc de logement vieillissant sur le périmètre PETR (avec plus de 50% des résidences principales datant d'avant 1975 et les premières réglementations thermiques) est facteur de précarité énergétique et de forte consommation en énergie et émissions de GES. De même, dans les collectivités, il y a un levier important sur l'ensemble des bâtiments publics construits avant la prise en compte du critère de performance énergétique.

Rénover ces logements énergivores et autres bâtiments type « passoires thermiques » (avec des diagnostics de performance énergétique de catégorie F ou G) est une priorité tant pour le climat et source d'économies majeures pour les propriétaires/occupants.

La mise en œuvre récente de PCAET (**Plan Climat Air Energie Territorial**) sur les Communautés de communes Grand Sud Tarn et Garonne et Terres des Confluences a permis d'appréhender plus finement les enjeux et actions à engager ou accompagner sur leur périmètre en matière de développement des EnR et de sobriété énergétique.

Si la dynamique de rénovation énergétique dans les logements et bâtiments (application décret tertiaire) **est en cours sur le PETR** (9,7% des opérations programmés dans les contrats du PETR 2015-2020), **les EnR sont pour l'heure peu développées malgré les potentiels de développement sur le Tarn-et-Garonne.** La part des EnR dans la consommation énergétique du

département n'atteint pas 20% en 2017 (inférieure à la moyenne régionale) et l'objectif fixé par la loi TEPCV est de porter cette production à 32% en 2030.

Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du PETR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont les suivants :

- Réduire les consommations d'énergies et développer les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation, biogaz, bois-énergie, hydrogène ...)
- Favoriser le développement des énergies renouvelables en cohérence avec le Schéma Départemental des EnR (DDT/SDE) et les PCAET ;
- Améliorer la qualité énergétique des logements et bâtiments et lutter contre la précarité énergétique (rénovation bâtiments publics, logements dont logements sociaux ;
- Mettre en place des actions collectives d'information et sensibilisation : promotion des économies d'énergies, des EnR, potentiel lié à l'usage des éco-matériaux, information pour l'accompagnement des travaux de rénovation énergétique ;
- Promouvoir le mix énergétique.

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- **Travaux de rénovation énergétique (seules les opérations ayant pour unique objet la réduction de la consommation d'énergie sont éligibles à cette fiche mesure, si d'autres travaux sont prévus, elles sont répertoriées dans les fiches mesures « objectifs 1, 2 ou 3 ») :**
 - o Opérations sur bâtiments publics (y compris scolaires) : Castelsarrasin, Castelmayran, Boudou, Moissac, Montesquieu, Grisolles, CC GSTG (école de musique)
 - o Travaux de sobriété énergétique conseillés par CEP du SDE 82
 - o Équipements EnR sur les sites et bâtiments de l'entreprise FIMUREX (Pommevic-Golfech) - Pommevic (Territoire d'industrie), entreprises Grand Sud Logistique
- **Développement des ENR et actions de réduction de la consommation d'énergie :**
 - SOLAIRE :**
 - o Installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiments publics : à Montech, Villebrumier, Castelmayran, Angeville, Aucamville, Beaupuy, Belvèze, Gariès, ...
 - o Projet d'ombrières photovoltaïques : terrains tennis de Campsas et Aucamville ; parkings de Montbartier, aires de co-voiturage Tranche 2 CC Grand Sud Tarn et Garonne, Bouillac, Orgueil, Labastide St Pierre, Savenès, Villebrumier
 - o Cadastre solaire sur la CC GSTG (outil informatique évaluant l'intérêt de la pose de panneaux solaires sur les toitures)
 - GEOTHERMIE :**
 - o Installation géothermique : pour 3 bâtiments publics à Puycornet (mairie, école, salle associative) ; complexe mairie/salle des fêtes/école à Bourret ; école de Fabas ; plusieurs bâtiments publics à Grisolles (écoles, centre de loisirs, EHPAD, crèche, CMS) ; locaux techniques municipaux de Reynies
 - AUTRES EnR :**
 - o Création d'une unité de méthanisation par la Sté Garonne Bio gaz, à Le Pin (Territoire d'industrie)
 - o Centrale de chaleur à Beaupuy pour chauffer les bâtiments communaux
 - o Chaufferie bois école de Campsas
 - o Chaufferie biomasse à l'école de Le Causé et Bourret
 - o Étude d'un réseau de chaleur à L'Honor de Cos pour alimenter l'école, la crèche, la salle des fêtes ...
 - o Etude ENEDIS sur la ZAC Grand Sud Logistique (exemplarité)

Opérations visant à créer des TRAMES NOIRES (accompagnement des communes pour l'extinction de l'éclairage public la nuit) :

- Installation régulateurs-réducteurs de tension éclairage public à Castelsarrasin, pour limiter l'impact sur la faune
- Projet d'amélioration de l'éclairage public pour lutter contre la pollution lumineuse : Labastide-St-Pierre, Bouillac, Campsas, Montech

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre d'opérations de rénovation énergétique sur les bâtiments publics collectifs
- Nombre de réalisations en matière d'investissements EnR

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :

- OS 2 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27
- LEADER 2023-2027 (Fiche action 4)